



Rupture conventionnelle

Par **duduch**, le **11/03/2025** à **09:31**

Bonjour je travaille dans une entreprise de plaquiste depuis trois ans car ils ont pris un chef qui venait de la peinture et souhaitais ouvrir une section peinture avec quatre peintres mais celui-ci est parti de l'entreprise donc le patron ne connaissant rien dans ce domaine ne pourra gérer la peinture me propose une rupture conventionnelle

Pensez-vous que je dois accepter et à quelle condition en sachant que j'ai 30 ans d'expérience dans ce domaine

En vous remerciant

Par **miyako**, le **11/03/2025** à **13:02**

Bonjour,

[quote]

je travaille dans une entreprise de plaquiste depuis trois ans[/quote]

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31539>

Avec votre expérience vous devriez retrouver rapidement un emploi.

Cordialement

Par **duduch**, le **11/03/2025** à **14:54**

En fait je voudrais savoir si c'est plus intéressant la rupture conventionnelle ou le csp pour ma suite en recherche d'emploi

Par **janus2fr**, le **11/03/2025** à **15:02**

Bonjour,

Si l'employeur n'a plus besoin de vous du fait de la fermeture d'un service, il doit procéder au licenciement économique, la rupture conventionnelle n'a pas vocation à s'y substituer...